



ATTESTATION DE LABELLISATION DE SPECTACLES

Le **SIDEFAGE**, (Syndicat Intercommunal de gestion de Déchets du FAucigny GEnevois) a fait le choix de labelliser des spectacles conçus pour promouvoir la prévention, le tri et/ou le recyclage.

Ainsi, les spectacles suivants ont reçu la labellisation du syndicat :

« La guerre du tri n'aura pas lieu » « Julie et la poubelle enchantée » « Abracadatri »	Petit théâtre vert http://theatrevert.fr/spectacles-enfants-environnement/contact@theatrevert.fr 06 86 93 81 65 / 06 15 10 01 69
« Cornélius et les déchets »	Pierre Castellan https://www.pierrecastellan.fr/pcastellan74@gmail.com 04 50 27 66 05 / 06 10 80 30 76
« Lombric fourchu est amoureux d'une étoile » « Lombric Fourchu, le héros du potager » « Lombric Fourchu casse la graine »	Lombric Fourchu https://www.lombric-fourchu.com/contact@lombric-fourchu.com Tél: 09 60 18 17 71

Conformément à l'article 6 du règlement d'intervention du SIDEFAGE qui stipule :

« Les spectacles conçus pour promouvoir la prévention, le tri et/ou le recyclage sur le territoire du SIDEFAGE, agréés comme tels par la commission Communication, se verront subventionnés à 50 % de leur coût, avec un plafond de subvention unitaire de 5 000 € », tout organisateur de spectacle peut prétendre au versement de cette subvention dans le respect des conditions suivantes :

- Avoir son siège sur le territoire du syndicat.
- Faire intervenir un spectacle labellisé.

Se référer au mode d'emploi figurant au verso.

SUBVENTION MODE D'EMPLOI

Comment bénéficier de la subvention spectacle ?

→ **Envoi de la demande au service communication du syndicat**

Dans un premier temps, et avant toute représentation, il faut envoyer au service communication (service.communication@sidefage.fr) une demande de subvention en complétant le formulaire joint ou en le téléchargeant sur le site internet du syndicat www.sidefage.fr.

→ **Envoi des pièces complémentaires**

Après la représentation, envoyer les pièces complémentaires (la facture du spectacle accompagnée d'un RIB) à la même adresse mail que pour le formulaire.

→ **Versement de la subvention par le syndicat**

La subvention sera versée directement sur le compte bancaire de l'organisateur du spectacle.